

Au Conseil intercommunal
du district de Nyon

Préavis du Comité de direction
n° 61-2010

Concerne: Demande de crédit CHF 50'000.- pour l'étude de construction de l'extension du parc zoologique de la Garenne

Responsable : Pierre-Alain Couvreu

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Contexte et justification

Depuis 1965 le parc zoologique de Garenne a acquis une solide expérience pratique et scientifique ainsi qu'une renommée autour de ses quatre missions principales :

- soigner pour remettre en liberté les animaux sauvages de la faune européenne ;
- participer à la sauvegarde et la réintroduction d'espèces menacées ;
- contribuer à l'éducation à l'environnement ;
- présenter la faune européenne.

Ce n'est pas un zoo comme les autres : il abrite et présente des espèces indigènes, souvent des animaux soignés dans la station de soins et qui sont trop handicapés pour être relâchés dans la nature.

Le parc zoologique de la Garenne peut compter sur de nombreux amis. La population et la région ont toujours démontré un fort soutien. Pour rappel, en 2006, le Conseil régional du district de Nyon a accepté de prendre à sa charge la création d'un nouvel espace pédagogique pour l'accueil des classes (Cf préavis n°10-05). Chaque année, plus de 1'600 enfants et environ 150 adultes participent à ces classes pédagogiques. Le nombre de membres de l'ADAG (Association Des Amis de la Garenne) a triplé durant ces 10 dernières années. Ils sont actuellement 1'415 auxquels s'ajoutent environ 400 parrains d'animaux et 280 donateurs.

L'importance régionale de ce projet est soulignée dans le Plan directeur touristique de la partie jurassienne du district de Nyon (2006). Le parc zoologique est un élément clé de la sensibilisation à l'environnement des habitants ainsi que des hôtes de la région, en synergie avec le Parc naturel régional Jura Vaudois et le projet de maison de la nature de la Givrine. Le message consiste à respecter l'espace de vie des animaux dans la nature, et d'aller comprendre leur biologie et les observer à la Garenne.

Le parc zoologique la Garenne est le deuxième site le plus visité de la région. En moyenne, sur ces 5 dernières années, la fréquentation est de 34'000 visiteurs. Le public cible de La Garenne est constitué de parents accompagnés de jeunes enfants (0 à 10 ans). Ce profil regroupe environ 60% du total des visites. C'est donc un lieu destiné avant tout aux familles.

Dans les conditions d'exploitation actuelles, notamment l'exiguïté de son implantation, l'existence même du parc zoologique est menacée. Pour maintenir durablement La Garenne dans la région et s'assurer des conditions nécessaires au confort des animaux, il est donc devenu indispensable qu'une extension soit réalisée.

En 2007 une demande de contribution à l'étude de l'extension du parc zoologique de Garenne a été approuvée par les communes de la région (préavis n° 26-07), marquant ainsi l'intérêt des collectivités publiques au maintien du parc zoologique. Ce plan a été étudié avec les mandataires et partenaires concernés, soit la Fondation du parc zoologique de la Garenne et la commune de Le Vaud. Il est entré en force le 19 mars 2010. La légalisation du PPA La Garenne a constitué une étape décisive pour la pérennisation du parc animalier et garantit son insertion durable dans l'offre touristique de la partie jurassienne du district de Nyon.

Il convient de passer maintenant à la conception de détail en vue de la construction de La Garenne sur son nouveau périmètre, étape qui doit déboucher sur le permis de construire des bâtiments et installations nécessaires au redéploiement du parc zoologique et de son centre de soins.

Cette nouvelle étape s'inscrit dans le cadre de la planification financière générale qui avait été présentée dans le cadre du préavis 26-07 et qui voit les collectivités publiques, commune de Le Vaud et Conseil régional, assumer une participation financière importante dans les étapes initiales, puis décroissante par rapport aux apports financiers de la Fondation et de ses parrains dans les étapes ultérieures.

Cette planification montre que, sur l'ensemble des moyens financiers nécessaires, les collectivités publiques fourniront chacune 5% de l'investissement d'ensemble, que les fonds propres constitués par les terrains de l'actuel parc zoologique représentent environ 22% et que les fonds de tiers, que doit trouver la fondation, représentent environ 5 millions de francs soit les 2/3 du coût global du projet.

La Fondation pourra en outre bénéficier des aides de l'Etat prévue dans le cadre de la Loi sur l'Aide au Développement Economique (LADE), en particulier de prêts sans intérêt, pouvant dépasser 1/3 des coûts budgétés. Ces aides ne s'appliquent malheureusement pas à la phase d'étude mais uniquement à la phase d'investissement.

PLANIFICATION FINANCIERE GENERALE ZOO LA GARENNE

Période	Objet	Coût total	Commune	Conseil régional	Fondation Parc zoologique La Garenne	
					Fonds propres	Fonds Tiers
07-08	PPA	60'000.-	20'000.-	20'000.-	20'000.-	.-
08-09	Terrains <i>dont en nature terrain 3.-/m2</i>	230'000.-	230'000.- 120'000.-	.-	.-	.-
08-09	Parking <i>dont en nature terrain 10.-/m2 (zone UP)</i>	130'000.-	50'000.- 30'000.-	50'000.-	30'000.-	.-
09-10	Etape 1 Aménagements terrains Présentation animaux Equipements	3'000'000.-	30'000.-	160'000.-	.-	2'820'000.-
11-12	Etape 2 Bâtiments exploitation 6'000 m3 à 600.-	3'600'000.-	.-	100'000.-	1'500'000.- vente terrain 250.-/m2	2'000'000.-
Totaux		7'020'000.-	330'000.-	330'000.-	1'540'000.-	4'820'000.-
		100%	5%	5%	22%	68%

2. Le projet de construction

Le PPA ayant été légalisé, il convient de développer les avant-projets qui ont été esquissés par la Fondation afin de constituer un dossier de mise à l'enquête en vue de l'obtention du permis de construire.

L'étude d'un projet architectural sur les 30'000 m² à disposition en prés et bordure de forêt, est fondée sur des critères de qualité :

- un site ouvert sur le jura, le lac et les alpes
- une intégration profitant de la topographie du terrain
- un parc animalier intégré dans la région, « invisible de l'extérieur »
- la découverte des espèces en cours de la visite
- la présentation des animaux est une source d'éducation
- pour le bâti et le parc les matériaux locaux seront privilégiés
- le projet est développé sur la base d'un programme technique
- le parc animalier sera exemplaire en matière de développement durable et notamment d'efficacité énergétique



Cette démarche comprend la « mise en scène » du nouveau parc zoologique. Soit l'implantation des différents enclos et pavillons de présentation des animaux, le façonnage du relief paysager offrant aux différentes espèces des zones d'intimité et correspondant à leur habitat habituel, des cheminements pour les visiteurs et/ou pour l'exploitation, des infrastructures techniques nécessaires en matière d'alimentation en eau, énergie et collecteurs d'égouts, etc... Elle comprend également l'élaboration des plans des bâtiments et des aménagements de parking en vue de l'obtention du permis de construire.

4. Financement et calendrier

Les coûts sont budgétés, sur la base du montant des travaux envisagés, de la manière suivante :

- Architecte	CHF 295'000.-
- Ingénieur civil	CHF 50'000.-
- Ingénieur paysagiste et « mise en scène »	CHF 70'000.-
- Mandataires spécialisés (technique du bâtiment)	CHF 30'000.-
- Ingénieurs environnement, spécialiste animalier et écologue	CHF 30'000.-
- Géomètre	CHF 20'000.-
- Divers et imprévus	<u>CHF 20'000.-</u>
Coût total :	CHF 515'000.-

Comme mentionné ci-dessus, le financement des études en vue de l'obtention du permis de construire est réparti, pour partie, entre les partenaires qui ont financé les précédentes étapes, ceci à hauteur d'environ 35% des coûts. Compte tenu de leur importance pour la suite du projet, il est pour la première fois demandé une part de financement à des sponsors, soit environ 50% des coûts. L'esprit de bénévolat et le soutien de la part des entreprises et compétences technique étant une valeur essentielle pour la réussite du projet, il est prévu de solliciter les prestataires en vue de l'octroi de remises sur prestations ou de prestations en nature pour env. 18%, à l'exemple de ce que de nombreuses entreprises et personnes ont déjà offertes à la Garenne.

Parts de financements :

Fondation du parc zoologique de la Garenne	CHF 50'000.-
Commune de Le Vaud	CHF 50'000.-
Conseil régional	CHF 50'000.-
Parrainages	CHF 270'000.-
Rabais et prestations en nature	<u>CHF 95'000.-</u>
Total	CHF 515'000.-
	=====

L'octroi des financements des collectivités publiques, Commune et Conseil régional, est conditionné par la récolte par la Fondation des montants de parrainage à hauteur de CHF 270'000.-.

La participation financière du Conseil régional est subordonnée à l'engagement du Conseil communal de Le Vaud, à celui du Conseil de fondation du parc zoologique de la Garenne et à la capacité de ce dernier à mobiliser les fonds des tiers.

Calendrier

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Elaboration PPA	■	■	■	■			
Elaboration avant-projet			■	■	■		
Etude du projet définitif					■	■	
Recherche de fonds				■	■	■	
Enquête & appel d'offres					■	■	
Construction						■	■

5. Conclusion

La présente demande de crédit s'inscrit dans la continuité des démarches de soutien engagées depuis 2005. Avec l'entrée en force du PPA la réalisation concrète de l'extension se profile. Il devient désormais plus aisé au Conseil de fondation du parc zoologique de la Garenne de rechercher des compléments de financement auprès de tiers. Comme il en avait été convenu dès le départ, les collectivités publiques ont cantonné leur appui sur le plan strictement structurel.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°61-10 relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'étude de construction de l'extension du parc zoologique de la Garenne

ouï le rapport de la commission de gestion et finances,

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver la contribution de CHF 50'000.- en faveur de l'étude de construction de l'extension du parc zoologique de la Garenne.

d'imputer le montant total de CHF 50'000.-- sur le compte de fonds d'investissement qui sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 avril 2010, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger